



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) -Transcollines- tenue le 24 mai 2017 à 11h00 dument convoquée et sous la présidence de Madame Caryl Green, à laquelle il y avait quorum et étaient présents :

Membres votants:

Madame Madeleine Brunette
Mairesse de la municipalité de Cantley
Administratrice de la RITC

Madame Caryl Green
Mairesse de la municipalité de Chelsea
Présidente de la RITC

Madame Jacqueline Lambert-Madore
Conseillère municipale de la Municipalité de La Pêche
Vice-présidente de la RITC

Monsieur Gaétan Thibault
Conseiller municipal de la municipalité de Val-des-Monts
Administrateur de la RITC

Membres non-votants :

Monsieur Rolland Brisebois
Représentant des usagers du transport adapté
Administrateur délégué, Transports adaptés et collectifs des Collines

Madame Émilie Chazelas
Représentante déléguée par la MRC de Pontiac

Madame Julie Phaneuf
Représentante d'un organisme du territoire dont la clientèle est desservie par les Transports adaptés et collectifs des Collines
Administrateur délégué, Transports adaptés et collectifs des Collines

Ainsi que :

Les membres du personnel de la RITC-Transcollines- :

Monsieur William Robertson
Directeur général et secrétaire-trésorier

Madame Stéphanie Turcotte-Robertson
Adjointe administrative

Monsieur Benoit Legros
Responsable des Communications et de la planification

Monsieur Gabriel Cyr
Responsable du transport en commun

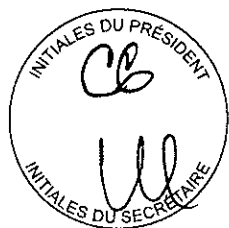
Ainsi que les membres du public :

S/O

Membres absents :

Jean-Paul Brisebois
Élu municipal provenant du conseil municipal de la municipalité La Pêche
Administrateur délégué, Transports adaptés et collectifs des Collines

Monsieur Benedikt Kuhn
Représentant délégué par la municipalité de Pontiac



No de résolution
ou annotation

**Ordre du jour de la séance
ordinaire du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de transport des Collines
Mercredi 24 mai 2017 à 11h00*
Salle de conférence, Transcollines
5, Route Principale Ouest, La Pêche, QC, J0X 2W0**

- 1- **Mot de bienvenue, présences, ouverture de la rencontre et constatation du quorum**
- 2- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Lecture, adoption des procès-verbaux des rencontres précédentes**
 - 3.1 Procès-verbal de la rencontre ordinaire du 22 mars 2017
- 4- **Dépôt de la correspondance**
- 5- **Mot de la présidente et dépôt des activités**
- 6- **Mot de la direction générale, dépôt des activités**
- 7- **Suivis des comités**
 - 7.1 Examen des requêtes
 - 7.2 RH - Comité d'évaluation du directeur général, composition du comité et échéancier
- 8- **Communications**
- 9- **Opérations et développement de service**
 - 9.1 Données d'utilisation du réseau de transport en commun au 31 mars
 - 9.2 Données d'utilisation route interrégionale au 31 mars
 - 9.3 Résolution, demande de soutien, route interrégionale octobre 2017-octobre 2018
 - 9.4 Pour discussion, stationnement incitatif Cantley
 - 9.5 Pour information, mesures de compensation tarifaire pendant la grève à la STO
 - 9.6 Service lors du jour férié de la fête du Canada, 30 juin ou 3 juillet.
- 10- **Finances**
 - 10.1 Liste des comptes à payer au 24 mai 2017 et résolution d'autorisation
 - 10.2 Dépôt et adoption du rapport financier modifié 2016
 - 10.3 États des résultats au 31 mars 2017
- 11- **Administration**
 - 11.1 Protocole d'entente, Municipalité de La Pêche
- 12- **Période de questions du public**
- 13- **Transport adapté et collectif rural**
 - 13.1 Dépôt des données d'utilisation au 31 mars 2017
 - 13.2 Dépôt du programme de subvention au transport adapté 2017
 - 13.3 Résolution, demande à la MRC des Collines. PSTA 2017
 - 13.4 Résolution, adoption du plan de développement 2017 en transport collectif
 - 13.5 Résolution, demande à la MRC des Collines, PADTC 2017, Volet II, alinéa a (section 2.2.1)
 - 13.6 Résolution, demande à la MRC des Collines, PADTC 2017, Volet II, alinéa b (section 2.2.2)
 - 13.7 Résolution, demande d'appui, PADTC 2017, Volet II, alinéa c (section 2.3.1)



No de résolution
ou annotation

14- Varia

14.1

15- Date et heure des prochaines rencontres

Date	Heure	Endroit
26 juillet 2017	11h00*	Transcollines
27 septembre 2017‡	11h00*	Transcollines
29 novembre 2017	19h00**	Salle paroissiale Ste- Élisabeth, Cantley

* Rencontre de travail à 9h00

** Rencontre de travail à 17h00

‡ Dernière rencontre du conseil avec les délégués actuels avant les élections municipales du 5 novembre 2017

16- Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

1- MOT DE BIENVENUE, PRÉSENCES, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA RENCONTRE

R17-26

Madame Caryl Green constate le quorum et ouvre l'assemblée à 11h02.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline Lambert-Madore **ET APPUYÉ PAR** monsieur Gaétan Thibault de débiter la rencontre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Caryl Green fait la lecture de l'ordre du jour.

R17-27

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Gaétan Thibault **ET APPUYÉ PAR** madame Jacqueline Lambert-Madore d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. LECTURE, ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES PRÉCÉDENTES

3.1 Procès-verbal de la rencontre ordinaire du 22 mars 2017

R17-28

IL EST PROPOSÉ PAR madame Madeleine Brunette **ET APPUYÉ PAR** madame Jacqueline Lambert-Madore d'adopter le procès-verbal de la rencontre ordinaire du 22 mars 2017 tel que déposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance transmise et reçue et articles divers

Dépôt de document.

5. MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DÉPÔT DES ACTIVITÉS

Madame Caryl Green remercie l'équipe pour l'excellent travail lors des journées de grèves suivant le conflit de travail à la STO ainsi que pour la prompte réaction lors de la crue des eaux printanière. Le service régulier est maintenant de retour. Elle fait part et résume aux membres les dernières activités auxquelles elle a participé, entre autres, la conférence de presse à la MRC de Pontiac pour la route interrégionale, le jour de la Terre au Cégep Héritage où Transcollines était aussi présent ainsi que les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

6. MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DÉPÔT DES ACTIVITÉS

Monsieur William Robertson dépose et résume aux membres les dossiers actifs et les activités depuis la dernière rencontre. Il porte une attention particulière sur l'impact qu'ont eu les inondations des



No de résolution
ou annotation

dernières semaines sur notre réseau. L'excellente collaboration avec notre partenaire, la STO, est à souligner. Celle-ci fût très appréciée.

7. SUIVIS DES COMITÉS

7.1 Examen des requêtes

Dépôt du résumé des requêtes reçues et des plaintes officielles.

7.2 RH - Comité d'évaluation du directeur général, composition du comité et échéancier

R17-29

ATTENDU QUE l'emploi de directeur général comporte la responsabilité totale de la gestion des programmes de transport et des ressources de l'organisme;

ATTENDU QUE le directeur général est responsable du suivi et de l'exécution des décisions du conseil d'administration;

ATTENDU QUE le directeur général est le chef de la direction de l'organisme;

ATTENDU QUE le directeur général est le consultant et le conseiller principal de l'organisme sur toute question concernant celui-ci;

ATTENDU QUE le directeur général agit dans le respect des politiques, règles et règlements établis par le conseil d'administration, ainsi que des lois et règlements administratifs en vigueur au Québec;

ATTENDU QUE le directeur général voit à la mise en œuvre des règlements et politiques qui sont dans l'intérêt des usagers et des partenaires de l'organisme;

ATTENDU QUE le directeur général assure la supervision générale et la gestion de tous les aspects des opérations de l'organisme. Il peut déléguer des devoirs et responsabilités liés à divers aspects administratifs des opérations de l'organisme, mais il doit rendre compte des résultats obtenus au conseil;

ATTENDU QUE le directeur général est responsable de l'évaluation formelle de l'ensemble du personnel de l'organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline Lambert-Madore **ET APPUYÉ PAR** monsieur Gaétan Thibault;

DE PROCÉDER à la création d'un comité de travail qui aura la responsabilité de procéder à l'évaluation du directeur général;

DE NOMMER membre de ce comité, madame Caryl Green, présidente du conseil d'administration ainsi l'ensemble des membres votant du conseil d'administration. Le comité se composera des administrateurs présents lors des rencontres de travail;

D'ADOPTER la grille d'évaluation du directeur général déposée en annexe à la présente résolution;



No de résolution
ou annotation

DE MANDATER le comité d'évaluation à tenir ses travaux dans l'objectif de déposer son bilan des travaux à une rencontre ordinaire subséquente de ce conseil et avant le 27 septembre 2017;

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8. COMMUNICATIONS

Monsieur William Robertson informe les membres qu'une publicité radio sera lancée à la fin août/début septembre ainsi que dans les journaux locaux afin de promouvoir notre réseau de transport en commun. Une confirmation des campagnes promotionnelles sera déposée au prochain conseil.

9. OPÉRATIONS ET DÉVELOPPEMENT DE SERVICE

9.1 Données d'utilisation du réseau de transport en commun au 31 mars

Dépôt de données d'utilisation du réseau de transport en commun par monsieur Gabriel Cyr, responsable du transport en commun.

9.2 Données d'utilisation route interrégionale au 31 mars

Dépôt des données d'utilisation de la route interrégionale par monsieur Gabriel Cyr, responsable du transport en commun.

9.3 Résolution, demande de soutien, route interrégionale octobre 2017 - octobre 2018

R17-30

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a décidé, par voie de résolution de son conseil (no 2016-06-31), de confier à Transcollines le mandat d'organiser et assurer la gestion d'un service de transport interurbain sur l'axe de la route 148 sur le territoire de la MRC de Pontiac et de la municipalité de Pontiac, et ce jusqu'au 31 décembre 2017;

ATTENDU qu'un protocole d'entente est intervenu à cet effet le 7 septembre 2016 entre la MRC de Pontiac, la municipalité de Pontiac et Transcollines;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a décidé, par voie de résolution de son conseil (no 2016-06-31), de poursuivre les démarches avec les partenaires impliqués pour mettre en place une solution durable et redéployer le service de transport interurbain sur l'axe de la route 148 en 2018;

ATTENDU qu'une demande de soutien financier de 127 875\$ a été déposée à cet effet par la MRC de Pontiac auprès du MTMDET pour couvrir les frais d'exploitation du service jusqu'au 16 octobre 2017;

ATTENDU QUE ladite demande a été approuvée par le MTMDET et que le financement du service a été complété par une contribution financière de la MRC de Pontiac, de la municipalité de Pontiac ainsi que des revenus de vente de titres de transport aux usagers pour couvrir les frais d'exploitation du service jusqu'au 16 octobre 2017;

ATTENDU QUE le soutien financier du MTMDET de même que ledit protocole d'entente viennent à échéance et qu'il y a lieu de les renouveler;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a renouvelé, pour l'année 2017, son Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac est admissible à l'alinéa « c - Aide financière pour maintenir, améliorer ou développer de nouveaux services de transport interurbain par autobus » du volet 2 du PADTC qui prévoit une aide financière du Ministère correspondant au triple de la contribution financière du milieu municipal, jusqu'à concurrence de 150 000 \$ par année, par projet;

ATTENDU QUE Transcollines voit d'un bon œil une plus grande intégration du transport interrégional à ses services et souhaite développer l'arrimage entre ces derniers et ceux offerts par ses partenaires des MRC voisines;

ATTENDU QUE les prévisions financières pour la période du 17 octobre 2017 au 16 octobre 2018 se présentent comme suit :

Dépenses	\$	%
Opérations	230 500 \$	100%
TOTAL Dépenses	230 500 \$	100%
Financement	\$	%
MRC de Pontiac	29 584 \$	13%
Municipalité de Pontiac	13 291 \$	6%
Revenus d'usagers	59 000 \$	26%
Sub. transport interurbain MTMDET	128 625 \$	56%
TOTAL DU FINANCEMENT	230 500 \$	100%
SOLDE	- \$	

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline Lambert-Madore **ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;**

DE PROLONGER de 2 ans le protocole d'entente intervenue le 7 septembre 2016 entre la MRC de Pontiac, la municipalité de Pontiac et Transcollines pour le maintien du service interurbain sur l'axe de la route 148 sur le territoire de la MRC de Pontiac et de la municipalité de Pontiac conformément aux droits et obligations liés au permis 6-M-001494-008A;

QUE LE MAINTIEN du service est conditionnel à l'obtention d'une confirmation écrite de la participation financière de tous les partenaires ainsi que toutes les autorisations légales requises;

D'AUTORISER la direction générale à procéder à la signature de toutes ententes nécessaires à la réalisation du présent projet, y compris avec la municipalité de Pontiac, la MRC de Pontiac et le MTMDET;

Modifié et adopté par résolution R17-42
DE SOUTENIR ~~de soutenir~~ la demande de financement de 128 625\$ adressée au MTMDET par la MRC de Pontiac dans le cadre de l'alinéa « C » du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);



No de résolution
ou annotation

DE POURSUIVRE les démarches avec les partenaires impliqués pour mettre en place une solution durable et redéployer le service de transport interurbain sur l'axe de la route 148 au cours de 2018;

QUE LEDIT PROTOCOLE pourrait être modifié ou abrogé d'un commun accord de toutes les parties suivant l'évolution du projet de bonification de service en conformité avec les obligations légales et les opportunités de financement;

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9.4 Pour discussion, stationnement incitatif Cantley

Une discussion a lieu concernant une proposition d'emplacement pour un stationnement incitatif dans la municipalité de Cantley.

9.5 Pour information, mesures de compensation tarifaire pendant la grève à la STO

Ayant reçu les données de gestion de la STO sur la compensation tarifaire, Monsieur William Robertson informe les membres que les usagers recevront au cours des prochains jours l'information concernant les modalités de remboursement de la compensation tarifaire. Le traitement des demandes sera complété le 26 juillet 2017.

9.6 Service lors du jour férié de la fête du Canada, 30 juin ou 3 juillet

Il est discuté entre les membres du service réduit lors du jour férié de la fête du Canada puisque pour cette année, celui-ci est un samedi et qu'il y a discordance entre le jour retenu pour reporter ce congé entre les gouvernements provinciaux et fédéraux. Il est convenu que le service férié sera en vigueur lundi 3 juillet. Le service de transport en commun circulera selon l'horaire régulier le 30 juin.

10. FINANCES

10.1 Liste des comptes à payer au 24 mai 2017 et résolution d'autorisation

R17-31

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline Lambert-Madore **ET APPUYÉ PAR** madame Madeleine Brunette ;

ET RÉSOLU QUE ce conseil d'administration autorise et entérine la liste des transferts électroniques émis et conservés en annexe au procès-verbal de la présente séance totalisant la somme de 127 223.76\$.

Et autorise et entérine la liste des chèques à émettre en date du 24 mai 2017, conservés en annexe au procès-verbal de la présente séance totalisant la somme de 192 368.58\$.

Et de prendre acte du certificat de disponibilité de crédits budgétaires du directeur général et secrétaire-trésorier à l'égard de la disponibilité des crédits budgétaires, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, William Robertson, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de transport des Collines-



No de résolution
ou annotation

Transcollines-, certifie qu'il y avait des crédits budgétaires de disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des transferts électroniques émis et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des transferts électroniques et certifie qu'il y a des crédits budgétaires de disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 24 mai 2017, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

10.2 Dépôt et adoption du rapport financier modifié 2016

R17-32

ATTENDU l'article 176 du Code municipal du Québec qui stipule que dès la fin de l'exercice financier, le secrétaire-trésorier dresse le rapport financier pour l'exercice qui vient de se terminer et atteste de sa véracité;

ATTENDU que le rapport financier est dressé sur les formules fournies par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Il comprend les états financiers, un état établissant le taux global de taxation réel de la municipalité, conformément à la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), et tout autre renseignement requis par le ministre;

ATTENDU l'article 176.1 du Code municipal du Québec qui stipule que le secrétaire-trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3;

ATTENDU l'Article 176.2 du Code municipal du Québec qui stipule qu'après le dépôt visé à l'article 176.1 et au plus tard le 30 avril, le secrétaire-trésorier transmet au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le rapport financier et le rapport du vérificateur externe;

ATTENDU le dépôt du rapport annuel 2016 et son adoption le 22 mars dernier par ce conseil;

ATTENDU qu'il a lieu de modifier certains éléments financiers contenus au Rapport financier 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline Lambert-Madore **ET APPUYÉ PAR** madame Madeleine Brunette ;

D'ADOPTER le rapport financier 2016 modifié de la Régie intermunicipale de transport des Collines;

D'ADOPTER le rapport modifié du vérificateur externe concernant le rapport financier 2016 de la Régie intermunicipale de transport des Collines;

DE TRANSMETTRE sur les formules fournies par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le rapport financier 2016 modifié de la Régie intermunicipale de transport des Collines;



No de résolution
ou annotation

ET

DE TRANSMETTRE le rapport financier modifié aux municipalités faisant partie de l'entente intermunicipale de transport afin que les données financières soient consolidées dans leurs rapports financiers respectifs;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

10.3 États des résultats au 31 mars 2017

Dépôt de document.

11. ADMINISTRATION

11.1 Protocole d'entente, Municipalité de La Pêche

R17-33

ATTENDU QUE Transcollines transporte les enfants du camp de jour municipal depuis plusieurs années;

ATTENDU que la version finale du protocole d'entente convient aux deux parties;

ATTENDU qu'il est nécessaire de nommer les signataires du protocole d'entente 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline Lambert-Madore **ET APPUYÉ PAR** monsieur Gaétan Thibault ;

D'ADOPTER le protocole d'entente entre la municipalité de La Pêche et Transcollines concernant le camp de jour municipal;

DE NOMMER Madame Caryl Green, présidente, et Monsieur William Robertson, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de signataire du protocole d'entente entre la Municipalité de La Pêche et Transcollines concernant le camp de jour municipal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public n'est posée.

13. TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RURAL

13.1 Dépôt des données d'utilisation au 31 mars 2017

Dépôt de document.

13.2 Dépôt du programme de subvention au transport adapté 2017

Dépôt de document.

13.3 Résolution, demande à la MRC des Collines. PSTA 2017

R17-34

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a déclaré sa compétence en matière de transport adapté et collectif par le biais du



No de résolution
ou annotation

règlement portant le numéro 172-12 et adopté par la résolution numéro 13-01-022 par le conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais le 17 janvier 2013;

ATTENDU QUE préalablement à cette déclaration de compétence, les municipalités du territoire de la MRC offraient à leurs citoyens et citoyennes un service de transport adapté depuis des décennies;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a renouvelé, pour l'année 2017, son Programme de subvention au transport adapté (PSTA);

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais est admissible à ce programme d'aide;

ATTENDU QUE l'Article 11.1 du PSTA 2017 prévoit que la MRC doit acheminer au MTMDET une résolution confirmant :

- La participation de la municipalité au transport adapté;
- La désignation de l'organisme mandataire;
- L'adoption des prévisions budgétaires;
- L'adoption de la tarification exigée et de ses modifications, le cas échéant;
- Une confirmation du mandat donné à l'organisme délégué;
- Une confirmation du montant de la contribution financière de la Municipalité.

ATTENDU QUE Transports adaptés et collectifs des Collines est l'organisme délégué de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour l'organisation et la gestion de son service de transport adapté;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline Lambert-Madore **ET APPUYÉ PAR** madame Madeleine Brunette ;

DE RECOMMANDER à la MRC des Collines-de-l'Outaouais d'adopter une résolution afin de compléter son dossier dans le programme d'aide en transport adapté pour 2017 contenant les éléments suivants;

DE CONFIRMER que la MRC des Collines-de-l'Outaouais participe au transport adapté sur son territoire de par l'application de son règlement 172-12;

DE CONFIRMER que l'organisme délégué par la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour administrer le transport adapté est Transports adaptés et collectifs des collines;

DE CONFIRMER que les prévisions budgétaires de l'organisme délégué ont été déposées à la MRC des Collines pour information et intégration dans les budgets de la MRC;

DE CONFIRMER que le mandat donné à l'organisme fait l'objet d'un protocole d'entente intervenu entre les parties le 11 mars 2014 et est valide pour 5 ans à compter de la date de signature;

DE CONFIRMER que la grille tarifaire appliquée a été adoptée par le conseil des maires le 21 mai 2015 avec la résolution numéro 15-05-194 et est la suivante;



No de résolution
ou annotation

TRANSPORT ADAPTÉ TARIFS POUR LES LAISSEZ-PASSER			
Passé mensuelle	intra	Régulier	Combiné
Base	50\$	92\$	102\$
Étudiant	20\$	62\$	72\$
Aîné	20\$	40\$	50\$

TARIF POUR LES PASSAGES SIMPLES		
Municipalités de la MRC des Collines- de-l'Outaouais	Tarif intérieur des municipalités de la MRC des Collines-de- l'Outaouais	Tarif extérieur des municipalités de la MRC des Collines-de- l'Outaouais
Chelsea	3.50 \$	4.00 \$
Cantley	3.50 \$	4.00 \$
Ange-Gardien	3.50 \$	6.00 \$
La Pêche	3.50 \$	8.00 \$
Val-des-Monts	3.50 \$	8.00 \$
Notre-Dame-de-la- Salette	3.50 \$	8.00 \$

*indexation annuelle à prévoir au changement d'année.

DE CONFIRMER que l'engagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est pour l'année 2017 de 220 000\$;

ET

DE TRANSMETTRE au MTMDET copie de la présente résolution afin de compléter son dossier dans le programme de subvention au transport adapté;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

13.4 Résolution, adoption du plan de développement 2017 en transport collectif

R17-35

ATTENDU que l'annexe du Programme d'aide au développement du transport collectif et plus précisément du Volet II, Aide financière au transport collectif régional – Transport collectif en milieu rural prévoit qu'une mise à jour du plan de développement en transport collectif doit être complétée;

ATTENDU qu'un plan de développement en transport collectif a été déposé en 2016 et qu'il est opportun de déposer une mise à jour de ce plan;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Madeleine Brunette **ET APPUYÉ PAR** monsieur Gaétan Thibault;

QUE soit adopté le plan de développement en transport collectif 2017;



No de résolution
ou annotation

ET

QUE ce plan et cette résolution d'adoption soient transmis à la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin de compléter son dossier de demande de subvention pour l'année 2017 auprès du Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

13. 5 Résolution, demande à la MRC des Collines, PADTC 2017, Volet II, alinéa a (section 2.2.1)

R17-36

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais offre un service de transport collectif en milieu rural sur son territoire depuis 2002;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a renouvelé, pour l'année 2017, son Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais est admissible à la section 2.2.1, « Organisation et l'exploitation de service de transport collectif » du volet 2 du PADTC qui prévoit une aide financière du Ministère correspondant au double de la contribution financière du milieu local, et ce, jusqu'à concurrence de 200 000 \$ si l'organisme s'engage à effectuer entre 20 000 et 50 000 déplacements en 2017;

ATTENDU QUE la contribution financière du milieu local prévue pour 2017 est de 100 000\$, soit 60 000\$ en provenance des usagers et 40 000\$ de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QU'au cours de l'année 2016, 28 791 déplacements ont été effectués en transport collectif rural sur le territoire;

ATTENDU QUE la mise à jour 2017 du Plan de développement du transport collectif en milieu rural prévoit 30 000 déplacements pour 2017;

ATTENDU QUE le tableau attestant des surplus de l'organisme fût transmis au MTMDET avant la date d'échéance du 7 juin 2017 et préalablement au dépôt de la demande d'aide financière de 2017;

ATTENDU QUE Transports adaptés et collectifs des Collines est l'organisme délégué de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour l'organisation et la gestion de son service de transport collectif en milieu rural;

ATTENDU QUE l'offre de service de transport collectif rural se fait, notamment, via l'octroi de contrat aux entreprises suivantes : Taxi BMA Soucy, Taxi Loyal, les Autobus J. Campeau et les Autobus LaSalle;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Gaétan Thibault **ET APPUYÉ PAR** madame Jacqueline Lambert-Madore ;

DE DEMANDER à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de procéder à une demande d'aide financière de 200 000\$ au MTMDET dans le cadre de la section 2.2.1, « Organisation et l'exploitation de service de transport collectif » du volet 2 du PADTC.



No de résolution
ou annotation

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

13.6 Résolution, demande à la MRC des Collines, PADTC 2017, Volet II, alinéa b (section 2.2.2)

R17-37

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais offre un service de transport collectif en milieu rural sur son territoire depuis 2002;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a renouvelé, pour l'année 2017, son Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais est admissible à la section 2.2.2, « Étude de besoins et de faisabilité pour le transport collectif en milieu rural » du volet 2 du PADTC qui prévoit qu'une aide financière de 10 000 \$ peut être accordée à un organisme admissible qui n'a pas reçu une aide financière pour effectuer une étude de besoins et de faisabilité depuis 2012;

ATTENDU QUE Transports adaptés et collectifs des Collines est l'organisme délégué de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour l'organisation et la gestion de son service de transport collectif en milieu rural;

ATTENDU QUE la dernière analyse de besoin et de faisabilité en transport de personnes sur le territoire remonte à 2011;

ATTENDU QUE la planification stratégique 2011-2014 des TACC est échue et qu'un nouvel exercice de planification stratégique est prévu au cours de 2017;

ATTENDU QUE des besoins d'analyse et de planification se font sentir, notamment pour un meilleur arrimage avec les territoires des MRC voisines et avec le transport interrégional;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline Lambert-Madore **ET APPUYÉ PAR** monsieur Gaétan Thibault ;

DE DEMANDER à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de procéder à une demande d'aide financière de 10 000\$ au MTMDET dans le cadre de la section 2.2.2, « Étude de besoins et de faisabilité pour le transport collectif en milieu rural » du volet 2 du PADTC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

13.7 Résolution, demande d'appui, PADTC 2017, Volet II, alinéa c (section 2.3.1)

R17-38

ATTENDU QUE la municipalité de Pontiac, par la résolution numéro 16-09-2880, et la MRC de Pontiac, par la résolution numéro C. M. 2016-08-09, ont décidé de confier à Transcollines le mandat d'organiser et assurer la gestion d'un service de transport interurbain sur l'axe de la route 148 sur le territoire de la MRC de Pontiac et de la municipalité de Pontiac;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a décidé, par la résolution C. M. 2017-05-10, de poursuivre les démarches avec les partenaires impliqués, notamment la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la Municipalité de Pontiac et Transcollines pour mettre en place une solution durable et redéployer le service de transport interurbain sur l'axe de la route 148 en 2018;

ATTENDU qu'un protocole d'entente est intervenu à cet effet le 7 septembre 2016 entre la MRC de Pontiac, la municipalité de Pontiac et Transcollines;

ATTENDU que la MRC des Collines-de-l'Outaouais voit d'un bon œil le maintien et le développement du service interurbain sur son territoire et encourage un meilleur arrimage entre les différents types de transport de personnes de même qu'entre les différents territoires de l'Outaouais rural;

ATTENDU qu'une demande de soutien financier a été déposée le 14 septembre 2016 par la MRC de Pontiac auprès du MTMDET pour couvrir les frais d'exploitation du service de transport interurbain jusqu'au 16 octobre 2017;

ATTENDU que ladite demande a été approuvée par le MTMDET le 28 novembre 2016 et que le financement du service a été complété par une contribution financière de la MRC de Pontiac, de la municipalité de Pontiac ainsi que des revenus de vente de titres de transport aux usagers pour couvrir les frais d'exploitation du service jusqu'au 16 octobre 2017;

ATTENDU QUE le soutien financier du MTMDET vient à échéance le 16 octobre 2017 et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a renouvelé, pour l'année 2017, son Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);

ATTENDU qu'une demande de soutien financier de 128 625\$ sera déposée à cet effet par la MRC de Pontiac auprès du MTMDET pour couvrir les frais d'exploitation du service jusqu'au 16 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Madeleine Brunette **ET APPUYÉ PAR** madame Jacqueline Lambert-Madore;

DE DEMANDER à la MRC des Collines de renouveler son appui au projet de transport interrégional et de soutenir la demande de financement de 128 625\$ adressée au MTMDET par la MRC de Pontiac dans le cadre de la section 2.3.1 du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

14. VARIA

14.1 S/O



No de résolution
ou annotation

15. DATE ET HEURE DES PROCHAINES RENCONTRES

Date	Heure	Endroit
26 juillet 2017	11h00*	Transcollines
27 septembre 2017 [‡] ●●	11h00*	Transcollines
29 novembre 2017	19h00**	Salle paroissiale Ste-Élisabeth

*Notez qu'une séance de travail est prévue de 9h00 à 11h00 et que la séance publique est prévue à 11h00.

**Notez qu'une séance de travail est prévue de 17h00 à 19h00 et que la séance publique est prévue à 19h00.

[‡] Dernière rencontre du conseil avec les délégués actuels avant les élections municipales du 5 novembre 2017

● Rencontre pour CA/AGA du volet adapté et volet collectif dès 14h30

●● Rencontre pour le volet adapté et volet collectif à 11h00

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R17-39

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline Lambert-Madore et **APPUYÉ PAR** monsieur Gaétan Thibault d'adopter la levée de l'assemblée à 11h59.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

CERTIFICATION

Je, Caryl Green, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lu et certifié conforme par
la présidente,

Lu et certifié conforme par
le secrétaire-trésorier,

Caryl Green

Caryl Green

26/07/17

Date

William Robertson

William Robertson

2017/07/26.

Date

ADOPTION

Adopté par résolution numéro R17-42 du conseil d'administration le :

2017/07/26.

Date